

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE

SESSION
SPÉCIALE

À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue mardi le 16 juin 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2009-
JUIN le 16

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
	3- Roger Rivard
	5- Isabelle Roberge
	6- Siègne vacant

Absent : 2- Loïc Lenoir
 4- Luc Ladry

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

CONVOCATION :

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code municipal selon les articles 152, 156 et 429. L'avis a été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 16^{ième} jour de juin 2009 à 19h00.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

La session est ouverte à 19 heures et 00 minute par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Mandat à la Firme Laforest Nova Aqua.
- 3- Mandat à la Firme Laforest Nova Aqua.
- 4- Mandat à la firme Genevar.
- 5- Période de questions.
- 6- Levée de l'assemblée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-06-3447

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA

09-06-3448

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service no. 1243 concernant la supervision du forage exploratoire BL/FE-05-09 (anomalie « J » et approfondissement du forage exploratoire BL/FE-03-09 tel que décrit dans l'offre de service.

Le montant de cette dépense est de 2 825.40 \$ taxes incluses.

En conséquence, suite à l'acceptation de ce mandat, la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service de la compagnie Les Forages Nelson Gagné pour effectuer les travaux de forage, le montant de cette dépense est de 25 103.40 \$ taxes incluses. Ainsi que l'offre de service concernant l'obligation d'installer une collerette en béton, le montant de cette dépense est de 2 000.00 \$ chaque.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA

09-063449- Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service no. 1242 concernant l'évaluation de la performance du puits existant BL/PE-01-02.

Le montant de cette dépense est de 2 425.40 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME GENEVAR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-06-3450

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que l'assemblée soit levée à 7 heures 37 minutes puisque tous les points à l'ordre du jour sont épuisés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Jean Binette, maire